



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique du sport

Question écrite n° 158

Texte de la question

M Georges Marchais denonce la reduction des subventions du Fonds national de developpement du sport dont la vocation initiale etait de donner les moyens de la promotion du sport a sa base, tant au niveau des clubs qu'aupres des structures de decentralisation des federations. Le FNDS devait permettre une meilleure gestion des fonds extra-budgetaires en assurant la transparence et la democratie par la participation des responsables du mouvement sportif a son fonctionnement. Mais ces fonds extra-budgetaires ne reglent pas tout : il faut aussi un meilleur budget national des sports. Or, pour l'annee 1988, le budget de l'Etat est le plus reduit qui ait ete vote. Ces restrictions financieres portent atteinte au fonctionnement des clubs et associations et rendent encore plus difficile la tache des animateurs benevoles dont le devouement est immense. Le comite departemental olympique et sportif du Val-de-Marne s'est emu de cette situation. Il exprime sa volonte que soit maintenu et meme augmente le budget affecte a l'encouragement de l'activite sportive. Lui apportant son soutien sans reserve, il demande a M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de la jeunesse et des sports, de redonner son role initial au FNDS, de lui attribuer la totalite des ressources du loto sportif et de revoir en hausse son budget dans le cadre d'un collectif budgetaire.

Texte de la réponse

Reponse. - Les moyens financiers dont dispose le secretariat d'Etat a la jeunesse et aux sports pour mettre en oeuvre sa politique sportive comprennent les credits inscrits au budget general de l'Etat et les ressources du Fonds national pour le developpement du sport. Apres avoir connu une baisse sensible au cours du premier semestre de 1988, les recettes du FNDS auront un meilleur rendement en fin d'exercice. Cette tendance pourrait etre confirmee en 1989. S'agissant du budget de l'Etat, l'objectif du Gouvernement est de conforter les moyens consacres au sport. Le projet de loi de finances pour 1989 qui sera prochainement presente au Parlement fera apparaitre les premieres mesures allant en ce sens. Ainsi les ressources globales destinees aux activites sportives devraient connaitre en 1989 une amelioration, dont beneficieront les clubs sportifs et les structures decentralisees des federations.

Données clés

Auteur : [M. Marchais Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 158

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2131